

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 09	<u>Pour</u> : 09 +4 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 28 avril à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	S'est retiré de la salle des délibérations	FURGAUT Antoine	POUR	MATHIS Franck	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u> <u>jusqu'à</u> <u>21h40</u>	GRASSET Cécile	POUR	MERLE Yannick	POUR
COLLOT Didier	POUR	LABOURET Alexis	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DABOUSSI Margot	POUR	MAREND Vincent	<u>Absent</u>	PINEL Catherine	<u>Absente</u>
FUENTES Marie-Claude	POUR	MARQUILLIE Catherine	<u>Absente</u>	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S) : Catherine MARQUILLIE (procuration à Bernard BAZINET)
Sébastien VIGNERON (procuration à Laurent PIALHOUX)
Catherine PINEL (procuration à Margot DABOUSSI)
Patricia CHABOT-LALAY (procuration à Didier COLLOT) absente pour les délibérations 2026-24 à 2026-35 incluse. Arrivée à 21h40 et a donc pu assister à la suite des débats et voter pour les délibérations 2026-36 et 2026-37

ABSENT(E)(S) : Vincent MAREND

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis LABOURET

2026-30 Approbation du Compte Financier Unique du budget photovoltaïque

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'AUGIGNAC ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Didier COLLOT a été désigné pour présider la séance d'adoption du Compte Financier Unique du budget annexe photovoltaïque de l'année 2025, et que Monsieur Bernard BAZINET, Maire, s'est retiré,

AR Prefecture

Déposé à la-Prefecture le 05/05/2026
Commune d'Augignac-Affiché le 05/05/2026
412

024-212400162-20260428-2026_30-DE
Reçu le 05/05/2026
Affiché le 05/05/2026

Résultat cumulé du budget annexe photovoltaïque à la fin de l'exercice 2025

REGIE PHOTOVOLTAIQUE AUGIGNAC - REGIE PHOTOVOLTAIQUE AUGIGNAC - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 000,00	6 110,00	26 110,00	
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	6 367,47	6 367,47	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 000,00	61 506,53	81 506,53	
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	762,85	762,85	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	5 604,62	5 604,62	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	0,00	5 604,62	5 604,62	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	0,00	5 604,62	5 604,62	

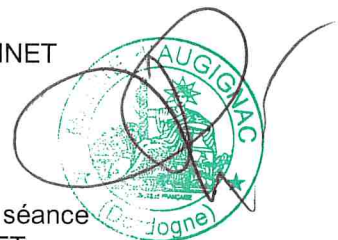
Résultats d'exécution 2025 :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal						
Investissement						
Fonctionnement						
TOTAL I						
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
REGIE PHOTOVOLTAIQUE-AUGIGNAC						
Investissement						
Fonctionnement	55 396,53		5 604,62		61 001,15	
Sous-Total	55 396,53		5 604,62		61 001,15	
TOTAL III	55 396,53		5 604,62		61 001,15	
TOTAL I + II + III	55 396,53		5 604,62		61 001,15	

Considérant les éléments susvisés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe photovoltaïque 2025 de la commune d'AUGIGNAC.
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme en Mairie,
le 29 avril 2026
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Le secrétaire de séance
Alexis LABOURET

(Signature)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR Prefecture

Déposé à la-Prefecture le 024-212400162-20260428-2026_30-DE
Commune d'Augignac-Affichage Reçu le 05/05/2026
Affiché le 05/05/2026